

par l'égalité devant le jury qui le représentera à l'entrée de toute carrière publique ou professionnelle, l'indépendance et la dignité des différents établissements d'enseignement supérieur; enfin il protégera la société contre les conséquences d'une instruction insuffisante puisée dans ces mêmes établissements. L'institution d'un jury indépendant s'impose au législateur comme le meilleur système. Là en effet, réside la plus sûre garantie de la liberté; là, par conséquent, est l'avenir de la science et de la profession. "

Se basant en partie sur des considérations analogues, l'Assemblée nationale n'a pas voulu accorder sans restriction, aux Facultés libres le droit de conférer des grades, et elle a adopté le système des jurys mixtes, et cela malgré les conditions spéciales assez sévères, exigées des établissements libres, et de plus malgré la garantie sérieuse offerte par l'admission préalable au baccalauréat devant un jury dépendant de l'Université, condition nécessaire pour entrer dans l'étude des carrières scientifiques et professionnelles.

Si l'on veut bien contempler un instant l'état où nous a réduit en cette province une liberté sans contrepoids et sans direction, l'on sera forcé d'avouer que les législateurs français ont fait acte de patriotisme en imposant des restrictions nécessaires aux établissements d'enseignement supérieur. Ici, la profession médicale seule se ressent des abus qu'entraîne à sa suite le droit pour les Facultés de conférer des grades, jamais la profession légale n'a permis qu'on lui enlève le privilège d'admettre ses membres; espérons que le Collège des Médecins va prendre cette question en sérieuse considération et doter notre province des jurys d'examen indépendants. Ce système fonctionne déjà en Allemagne, en Suisse, en Angleterre dans quelques Universités, au Danemark, dans la Province d'Ontario et il a donné, dans tous ces pays, d'excellents résultats.

—:—

Hôpital Général de Montréal.

—

Nous voyons par le cinquante troisième rapport annuel de cette institution que le nombre des malades traités durant l'année finissant le 15 mai dernier a été de 1,965 dans les salles et de 15,726 au Dispensaire.

Sur le nombre des premiers on compte 991 protestants et 825 catholiques; sur celui des seconds, 12,595 catholiques et 3131 protestants.

Les dépenses ordinaires se sont élevées à la somme de \$34,075.35. et les dépenses extraordinaires ont été de \$4,085.18,